

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier et tenue le lundi, 15 décembre 2014 à 19h00 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann du secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon et Denis Marc Gagnon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Binet, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelques 24 personnes présentes à cette séance.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

SUJET À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2015;
2. Publication des prévisions budgétaires 2015;
3. Adoption du règlement numéro 169-14 imposant les taux de taxes et compensations pour l'année 2015;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

14-12-312

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

Monsieur le maire présente et commente les grandes lignes des prévisions budgétaires de l'année 2015, lesquelles sont :

RECETTES

Taxes	3 575 608 \$
Tenant lieu de taxes	54 522 \$
Revenus de source locale	323 057 \$
Transferts	<u>580 468 \$</u>
TOTAL DES RECETTES	4 533 655 \$

DÉPENSES

Administration générale	700 967 \$
Sécurité publique	506 565 \$
Transport routier	1 461 035 \$
Hygiène du milieu	482 894 \$
Santé et bien-être	6 259 \$
Urbanisme et mise en valeur	291 040 \$
Loisirs et culture	379 719 \$
Frais de financement	137 815 \$
Remboursement de la dette	381 698 \$
Activités d'investissement	285 662 \$
Affectation	<u>(100 000) \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	4 533 655 \$

Suite à cette présentation,
Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la Municipalité d'Adstock pour l'année 2015, lesquelles prévisions de revenus et de dépenses, préalablement étudiées et obtenant consensus par les membres du conseil, se chiffrent à 4 533 655 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-12-313

PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

En vertu de l'article 957 du Code municipal, la municipalité se doit de publier un document explicatif concernant les prévisions budgétaires. Puisque le journal local «L'Arrivage» diffusé sur le territoire de la municipalité rencontre les exigences prévues au 3^e alinéa de l'article 437.1 du susdit Code,

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu de publier les documents explicatifs des prévisions budgétaires 2015 dans le journal local «l'Arrivage», sur le site internet et le compte Facebook de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14-12-314

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 169-14 IMPOSANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU que le conseil se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité;

ATTENDU que, conformément au paragraphe premier de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 15 décembre 2014 lors d'une séance extraordinaire réservée à cette fin, un budget équilibré pour l'année financière 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut réglementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt sur les versements échus ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes et/ou compensations municipales;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 1^{er} décembre 2014;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU la lecture et les explications rendues par monsieur le maire sur le contenu du règlement;

Suite à cette lecture,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'adopter le règlement portant le numéro 169-14 concernant l'imposition des taux de taxes, de compensations et des modalités imposées pour l'exercice financier 2015. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les réponses ont été rendues aux questions présentées par l'assistance.

14-12-315

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de lever la séance à 20h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon

jrt